

**DELIBERATION FIXANT LES CAPACITES D'ACCUEIL EN DEUXIEME ANNEE
DU PREMIER CYCLE DES FORMATIONS DE SANTE POUR L'ANNEE 2022/2023
et 2023/2024 DANS LES FORMATIONS DE MEDECINE, MAIEUTIQUE,
ODONTOLOGIE, PHARMACIE**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 631-1 et L.712-3 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu le décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2021 définissant les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux,

Le conseil d'administration de l'université de Bordeaux décide :

Article 1

Après concertation avec les UFRs des sciences médicales, pharmaceutiques, odontologiques, l'école de maïeutique et les universités de Pau, de Polynésie Française et de Nouvelle Calédonie, mais également avec l'ARS d'Aquitaine, les capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle des formations sont fixées comme indiqué dans le tableau joint pour l'année 2022/2023 et 2023/2024.

Article 2

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux et soumise à publicité sur le site internet du collège des sciences de la santé de l'université de bordeaux, à l'adresse suivante :

<https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/PASS-Parcours-acces-sante-specificique>



Article 2

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux et soumise à publicité sur le site internet du collège des sciences de la santé de l'université de bordeaux, à l'adresse suivante :

<https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/PASS-Parcours-acces-sante-specificique>

Le président du conseil d'administration,



Manuel TUNON DE LARA

Adoptée à la majorité des
votes exprimés
(1 contre – 8 abstentions
– 29 votants)

**BORDEAUX année universitaire 2022/23 : capacité d'accueil en médecine,
maïeutique, odontologie, pharmacie (y compris candidats internationaux)**

Médecine	410
PASS	173
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et Pau	18
LAS 120 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	194
Passerelles tardives	25
Pharmacie	146
PASS	62
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	6
LAS 120 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	70
Passerelles tardives	8
Odontologie	70
PASS Bordeaux	26
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau,	3
LAS 120 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	35
Passerelles tardives	6
Maïeutique	30
PASS Bordeaux	10
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	6
LAS 120 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	9
Passerelles tardives	5

**PACIFIQUE SUD année universitaire 2022/23 - capacité d'accueil en
médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie**

Médecine	31
LAS 60 ECTS Université de Polynésie Française	15
LAS 60 ECTS Université de Nouvelle Calédonie	10
LAS 120 ECTS Université de Polynésie Française	6
LAS 120 ECTS Université de Nouvelle Calédonie	0
Pharmacie	4
LAS 60 ECTS Université de Polynésie Française	2
LAS 120 ECTS Université de Polynésie Française	2
Odontologie	4
LAS 60 ECTS Université de Polynésie Française	2
LAS 120 ECTS Université de Polynésie Française	2
Maïeutique	2
LAS 60 ECTS Université de Nouvelle Calédonie	2

Accueil sur conventions

Médecine	20
Université La Réunion	10
Université Antilles	7
Université Guyane	3
Pharmacie	14
Université La Réunion	6
Université Antilles	6
Université Guyane	2
Odontologie	29
LAS Université de Poitiers	21
PASS/LAS Université de Limoges	4
Université de La Réunion	4

BORDEAUX année universitaire 2023/24 : capacité d'accueil en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, (y compris candidats internationaux)	
Médecine	420
PASS	180
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et Pau	20
LAS 120 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	190
Passerelles tardives	30
Pharmacie	154
PASS	62
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	8
LAS 120 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	72
Passerelles tardives	12
Odontologie	70
PASS Bordeaux	26
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	3
LAS 120 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	35
Passerelles tardives	6
Maïeutique	30
PASS Bordeaux	10
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	6
LAS 120 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	9
Passerelles tardives	5

PACIFIQUE SUD année universitaire 2023/24 : capacité d'accueil en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie	
Médecine	40
LAS 60 ECTS Université de Polynésie Française	15
LAS 60 ECTS Université de Nouvelle Calédonie	13
LAS 120 ECTS Université de Polynésie Française	6
LAS 120 ECTS Université de Nouvelle Calédonie	6
Pharmacie	4
LAS 60 ECTS Université de Polynésie Française	2
LAS 120 ECTS Université de Polynésie Française	2
Odontologie	4
LAS 60 ECTS Université de Polynésie Française	2
LAS 120 ECTS Université de Polynésie Française	2
Maïeutique	3
LAS 60 ECTS Université de Nouvelle Calédonie	2
LAS 120 ECTS Université de Nouvelle Calédonie	1

Accueil sur conventions	
Médecine	13
Université La Réunion	10
Université Antilles	7
Université Guyane	3
Pharmacie	14
Université La Réunion	6
Université Antilles	6
Université Guyane	2
Odontologie	29
LAS Université de Poitiers	21
PASS/LAS Université de Limoges	4
Université de La Réunion	4

**BORDEAUX année universitaire 2022/23 : capacité d'accueil en médecine,
maïeutique, odontologie, pharmacie (y compris candidats internationaux)**

Médecine	410
PASS	173
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et Pau	18
LAS 120 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	194
Passerelles tardives	25
Pharmacie	146
PASS	62
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	6
LAS 120 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	70
Passerelles tardives	8
Odontologie	70
PASS Bordeaux	26
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau,	3
LAS 120 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	35
Passerelles tardives	6
Maïeutique	30
PASS Bordeaux	10
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	6
LAS 120 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	9
Passerelles tardives	5

**PACIFIQUE SUD année universitaire 2022/23 : capacité d'accueil en
médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie**

Médecine	31
LAS 60 ECTS Université de Polynésie Française	15
LAS 60 ECTS Université de Nouvelle Calédonie	10
LAS 120 ECTS Université de Polynésie Française	6
LAS 120 ECTS Université de Nouvelle Calédonie	0
Pharmacie	4
LAS 60 ECTS Université de Polynésie Française	2
LAS 120 ECTS Université de Polynésie Française	2
Odontologie	4
LAS 60 ECTS Université de Polynésie Française	2
LAS 120 ECTS Université de Polynésie Française	2
Maïeutique	2
LAS 60 ECTS Université de Nouvelle Calédonie	2

Accueil sur conventions

Médecine	20
Université La Réunion	10
Université Antilles	7
Université Guyane	3
Pharmacie	14
Université La Réunion	6
Université Antilles	6
Université Guyane	2
Odontologie	29
LAS Université de Poitiers	21
PASS/LAS Université de Limoges	4
Université de La Réunion	4

BORDEAUX année universitaire 2023/24 : capacité d'accueil en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, (y compris candidats internationaux)	
Médecine	420
PASS	180
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et Pau	20
LAS 120 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	190
Passerelles tardives	30
Pharmacie	154
PASS	62
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	8
LAS 120 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	72
Passerelles tardives	12
Odontologie	70
PASS Bordeaux	26
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	3
LAS 120 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	35
Passerelles tardives	6
Maïeutique	30
PASS Bordeaux	10
LAS 60 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	6
LAS 120 ECTS Universités de Bordeaux et de Pau	9
Passerelles tardives	5

PACIFIQUE SUD année universitaire 2023/24 : capacité d'accueil en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie	
Médecine	40
LAS 60 ECTS Université de Polynésie Française	15
LAS 60 ECTS Université de Nouvelle Calédonie	13
LAS 120 ECTS Université de Polynésie Française	6
LAS 120 ECTS Université de Nouvelle Calédonie	6
Pharmacie	4
LAS 60 ECTS Université de Polynésie Française	2
LAS 120 ECTS Université de Polynésie Française	2
Odontologie	4
LAS 60 ECTS Université de Polynésie Française	2
LAS 120 ECTS Université de Polynésie Française	2
Maïeutique	3
LAS 60 ECTS Université de Nouvelle Calédonie	2
LAS 120 ECTS Université de Nouvelle Calédonie	1

Accueil sur conventions	
Médecine	13
Université La Réunion	10
Université Antilles	7
Université Guyane	3
Pharmacie	14
Université La Réunion	6
Université Antilles	6
Université Guyane	2
Odontologie	29
LAS Université de Poitiers	21
PASS/LAS Université de Limoges	4
Université de La Réunion	4